

## **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 mai 2021 à 20h00

### Compte rendu

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 18 mai 2021, s'est réuni le 25 mai 2021 à 20h00 en session ordinaire, dans la salle Saint Jean-Baptiste, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Myriam LE CANDERFF, Gaël BODIGUEL, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Estelle CAILLARD, Fabien MOYON, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

**Secrétaire de séance** : Mme Frédérique GOINEAU

#### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2021**

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **Délibération n°1 – Travaux d'aménagement au cimetière paysager : choix de l'entreprise**

M. le Maire expose que 2 offres ont été reçues pour les travaux d'aménagement au cimetière paysager (construction d'un mur columbarium, mise en place de cavurnes).

Suite à l'analyse du bureau d'études Atelier 360 et à la phase de négociation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise EFFIVERT pour les travaux d'aménagement au cimetière paysager pour un montant de 149 760,00 TTC, et autorise M. le Maire à signer le marché et l'ensemble des pièces s'y rapportant. Les travaux devraient débuter en juillet.

#### **Délibération n°2 – Programme d'Aménagement de la Voirie Communale (PAVC) 2021**

M. le Maire expose la proposition de la Commission Voirie – bâtiments – petit patrimoine, réunie le 22 avril pour le PAVC 2021, il s'agit de la réfection d'une partie de la voie communale n°41 à la Mondrais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 30 432,30 € TTC et autorise M. le Maire à signer le devis et l'ensemble des documents s'y rapportant.

#### **Délibération n°3 – Rénovation du parquet de la salle familiale des loisirs : choix des entreprises**

M. le Maire expose que dans le cadre des travaux de remise en état de la salle familiale des loisirs, suite au sinistre, il est proposé la rénovation du parquet, après avis de la commission Voirie – bâtiments – petit patrimoine du 22 avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise HERVY pour un montant de 51 872,60 € TTC (pour le parquet) et le devis de l'entreprise TECHNI CHAPES pour un montant de 5 112,00 € TTC (pour la chape), et autorise M. le Maire à signer les devis et l'ensemble des documents s'y rapportant.

#### **Délibération n°4 – Rénovation de la salle n°5 de l'Espace Pierre Olivaud : choix des entreprises**

M. le Maire expose que dans le cadre du programme de rénovation des bâtiments, il est proposé de rénover la salle n°5 de l'Espace Pierre Olivaud. Le projet a été présenté en commission Voirie – bâtiments – Petit patrimoine les 19 janvier et 22 avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir les devis suivants :

- Devis cloisons sèches / isolation – Entreprise GUIHENEUF : 9 218,04 € TTC
- Devis menuiseries extérieures – Entreprise LE LIMANTOUR : 6 043,93 € TTC
- Devis maçonnerie – Eurl Sébastien MONNIER : 1 732,80 € TTC
- Devis peinture intérieure – Entreprise Mickaël MAHE : 2 631,43 € TTC
- Devis électricité – Entreprise AM3i : 3 856,32 € TTC
- Devis plomberie – Entreprise APBS : 950 € TTC
- Devis peintures extérieures – Entreprise Mickaël MAHE : 4 977,36 € TTC

Soit un total de 29 409,88 € TTC, et autorise M. le Maire à signer les devis et l'ensemble des documents s'y rapportant.

#### **Délibération n°5 – Travaux sur le clocher de l'église**

M. le Maire expose que le clocher de l'église est entretenu une fois par an par l'entreprise Art Camp. Suite à leur maintenance, des travaux de réparation sont préconisés : le traitement des bélières, le remplacement du battant de la cloche n°1, la mise en place d'un éclairage dans la 1ère volée de l'escalier, la mise en place d'un filet anti-pluie sur abat-son.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le devis de l'entreprise ART CAMP pour montant de 6 427,20 € TTC et autorise M. le Maire à signer le devis et l'ensemble des documents s'y rapportant.

#### **Délibération n°6 – Choix d'un contrat de location pour 3 copieurs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de location de l'entreprise Konika Minolta Centre Loire (KMCL) : location de 3 copieurs (mairie, école publique, service enfance jeunesse) pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, pour un montant trimestriel de 382,08 € TTC, soit un coût annuel de 1 528,32 € TTC et un coût de la page noir et blanc à 0,0025 € HT et couleur (pour le copieur mairie) à 0,025 € HT, et autorise M. le Maire à signer le contrat et l'ensemble des documents s'y rapportant.

#### **Délibération n°7 – Demande de subvention au titre du produit des amendes de police**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter le Conseil départemental au titre du produit des amendes de police 2020 pour les 2 projets suivants :

- Mise en place de chicanes et d'une écluse sur la voirie communale à Cambéniac, rue de la Grée Gazeau
- Création d'un STOP au carrefour de la voie communale n°5 et la voie communale n°2 (carrefour de la Lande), afin de ralentir les automobilistes venant du carrefour des Courtes. Un STOP existe déjà au niveau de la voie communale n°2.

#### **Délibération n°8 – Vote des cotisations aux associations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'adhésion au Réseau d'échange d'expériences de développement durable entre collectivités BRUDED et le vote des cotisations aux organismes et associations suivants :

<b>ORGANISMES – ASSOCIATIONS</b>		<b>2021</b>
657351	Parc Naturel Régional de Brière	4 000,00
65738	Association Fédérative Départementale des Maires de Loire-Atlantique (AMF)	773,49
	BRUDED	899,40
65738	RASED – Caisse des Ecoles	445,61
6574	Association des Maires de l'Ouest de la Loire Atlantique	60,00
6574	Commission Syndicale de Grande Brière Motière	899,40
6574	Polleniz	618,18
	<b>TOTAL</b>	<b>7 696,08</b>

### **Délibération n°9 – Révision des tarifs pour les mini-camps et nuitées**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Enfance jeunesse du 13 avril 2021, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité les tarifs suivants applicables à compter de Juillet 2021 :

QF	TARIFS Mini camps (par jour)
QF < à 500€	8,00 €
501€ < QF > 700 €	12,00 €
701€ < QF > 900 €	16,00 €
901€ < QF > 1100 €	20,00 €
1101€ < QF > 1300 €	24,00 €
1301€ < QF > 1500 €	28,00 €
QF > 1501 €	32,00 €
Tarif unique hors commune	34,00 €

QF	TARIFS Nuitée Escalé (par jour)
QF < à 500€	4,32 €
501€ < QF > 700 €	6,48 €
701€ < QF > 900 €	8,64 €
901€ < QF > 1100 €	10,80 €
1101€ < QF > 1300 €	12,96 €
1301€ < QF > 1500 €	15,12 €
QF > 1501 €	17,28 €
Tarif unique hors commune	18,36 €

### **Délibération n°10 – Adhésion à l'application mobile IntraMuros**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suite à la proposition de la Commission Communication-Culture, décide à l'unanimité, d'adhérer à l'application mobile IntraMuros, afin d'apporter l'information auprès des habitants à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 pour un tarif mensuel de 54 € TTC et autorise M. le Maire à signer le contrat et l'ensemble des documents s'y rapportant.

### **Délibération n°11 – Mise à jour du tableau des effectifs et modification de la durée hebdomadaire du poste en CDI de gérant d'agence postale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acte la mise à jour du tableau des effectifs présenté vu l'avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion, et décide l'augmentation de la durée hebdomadaire du poste en CDI de gérant d'agence postale de 18h à 19h30, suite à une modification de l'organisation du temps de travail de ce poste.

### **Délibération n°12 – Tirage au sort des jurés d'assises pour 2022**

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2021 qui fixe la répartition des jurés devant composer la liste du jury de la Cour d'Assises de Loire-Atlantique en 2022,  
Sont désignées, à partir de la liste électorale, les personnes suivantes dont les coordonnées seront transmises au greffe de la cour d'Assises de Nantes :  
Mme MAGRES Constance, M. SCHULLER Stéphane, M. HEURTAUD Guillaume, M. DAVID Pascal, Mme HALGAND Dominique, M. GUEGAN Samuel.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h53, la séance est levée.

Affiché en exécution de l'article **L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Maire  
**Olivier DEMARTY**



